



---

Sarah Auspert, Isabelle Parmentier et Xavier Rousseaux (eds), *Buveurs, voleuses, insensés et prisonniers à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Déviance, justice et régulation sociale au temps des Lumières*

Namur, Presses universitaires de Namur, 2012, 182 p., ISBN 9 782870 376769

Françoise Briegel

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/chs/1607>  
DOI : 10.4000/chs.1607  
ISSN : 1663-4837

**Éditeur**

Librairie Droz

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 novembre 2015  
Pagination : 149-151  
ISBN : 978-2-600-01908-8  
ISSN : 1422-0857

**Référence électronique**

Françoise Briegel, « Sarah Auspert, Isabelle Parmentier et Xavier Rousseaux (eds), *Buveurs, voleuses, insensés et prisonniers à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Déviance, justice et régulation sociale au temps des Lumières* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 19, n°2 | 2015, mis en ligne le 01 novembre 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chs/1607> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.1607>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Droz

---

Sarah Auspert, Isabelle Parmentier  
et Xavier Rousseaux (eds), *Buveurs,  
voleuses, insensés et prisonniers à  
Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Déviance,  
justice et régulation sociale au temps  
des Lumières*

Namur, Presses universitaires de Namur, 2012, 182 p., ISBN 9 782870  
376769

Françoise Briegel

---

## RÉFÉRENCE

Sarah Auspert, Isabelle Parmentier et Xavier Rousseaux (eds), *Buveurs, voleuses, insensés et prisonniers à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Déviance, justice et régulation sociale au temps des Lumières*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2012, 182 p., ISBN 9 782870 376769.

- 1 L'ouvrage réunit cinq contributions écrites par « une nouvelle génération d'historiens » « qui animeront l'histoire de demain » (p. 13, 14) et qui sont, pour quatre d'entre eux, de jeunes diplômés de master. Exploitant la richesse des archives et plus particulièrement des archives judiciaires namuroises, ce recueil veut, dans le sillon de la microstoria, « écrire une nouvelle histoire sociale au carrefour du politique et du culturel » (p. 12) qui s'intéresse au sort des individus « marginalisés » : le buveur, la voleuse, le fou et le prisonnier. Se dessine une démarche commune à tous ces articles, démarche qui inscrit les figures sociales analysées au cœur de la structure emboîtée des autorités locales et centrales de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La ville, peuplée d'environ 14 000 habitants, relativement prospère, est sujette à des logiques judiciaires

parfois concurrentes. Le pouvoir provincial des États – le Conseil –, soutenu par le gouvernement central, se confronte à l'oligarchie urbaine – la Haute Cour. Ainsi, au croisement d'intérêts divergents s'ébauchent des politiques hésitantes et circonstanciées de régulation sociale à l'égard des populations dites fragiles. D'une façon générale, les descriptions des lieux d'enfermement confirment la densité et l'importance du maillage « traditionnel » de la prise en charge des fous, insensés ou délinquants (couvents, hôpitaux généraux, habitations familiales, prisons, etc.). Face à ce constat attendu, le lecteur perçoit pourtant une pointe de déception de la part de certains auteurs qui s'attendaient à saisir la mesure de la « modernité » des politiques menées ou envisagées. Si le commun intérêt des auteurs à l'égard de cette « modernité » est sans doute nourri par un diffusionnisme flou, hérité de l'histoire des idées des Lumières, il n'est toutefois pas traité avec la même finesse dans l'ensemble des articles.

- 2 Le chapitre de Kevin Troch propose une description détaillée des débits de boisson (géographie, contraintes réglementaires de la profession et types de sociabilité) que l'historien dénombre précisément (153 cabarets, 45 auberges et 24 cafés). Lieux aux multiples fonctions (logement, nourriture, divertissement, circulation des informations) les débits de boissons sont propices aux rixes, considérées comme des formes de « violences théâtralisées » (p. 42) qui mettent en scène des représentations de soi et que traduisent des usages amicaux ou inamicaux d'acceptation ou de refus de boire. La chercheuse expérimentée Sarah Auspert quant à elle, analyse finement la criminalité collective qui sévit à Namur dans les années 1730. Elle compare le procès namurois, intenté à l'encontre d'une bande de plus de dix personnes, avec d'autres affaires urbaines similaires (Paris et Genève). Elle échappe à une analyse *a priori* des hiérarchies internes au groupe de voleurs. Par une rigoureuse lecture à « rebrousse-poil » des archives, elle réinscrit les femmes dans un leadership que l'historiographie a parfois de la peine à envisager. Elle montre que, contrairement à l'idée selon laquelle les femmes impliquées dans le banditisme de la période moderne n'exerceraient que des délits marginaux, les femmes ne sont pas suiveuses. La contribution de Romy Gouverneur s'intéresse à la perception et à la prise en charge des insensés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa première partie, peu adroite, porte sur les précautions sémantiques que nécessite l'appréhension de la folie. Plaidant dès les premières lignes de son article pour une démarche attentive au contexte discursif des sources, l'auteure renonce à aller plus loin qu'une liste de cas juxtaposés (le fou, l'extravagant, l'insensé, l'idiot ou l'imbécile) et dont la caractéristique commune serait un comportement conjuguant à des degrés divers l'indiscipline, l'irréligiosité et la violence. La difficulté d'une approche de la folie est d'échapper à une histoire tautologique où les « représentations » répondent en miroir à toutes les questions du chercheur (les « individus qui souffrent » de folie « participent involontairement à fournir une vision stéréotypée de leur état qui va alimenter le discours de la communauté » (p. 108)). Les réponses familiales et institutionnelles pour juguler les violences comportementales sont adaptées au type, à la gravité des démences et aux individus concernés (jeunes hommes, filles, état de folie plus ou moins prégnant, etc.). Les demandes d'enfermement viennent des familles, de l'entourage, des autorités publiques et concernent plus particulièrement des jeunes hommes. Le temps de détention est d'environ une année lorsqu'il est à la charge des familles ; il s'allonge si c'est à l'initiative des autorités. Plusieurs lieux accueillent des insensés : le grand hôpital de Namur, les prisons de la ville utilisées comme lieux de réclusion, l'habitation familiale et les établissements religieux extérieurs à la ville qui

servent de maisons de correction. Pour la période moderne, la contribution de Romy Gouverneur brosse un tableau peu surprenant de la diversité des modes de séquestration. Ces réponses institutionnelles sont traditionnelles, et même si l'auteur a principalement circonscrit son analyse au second XVIII<sup>e</sup> siècle (à l'exception des admissions au grand hôpital de Namur qui ont été étudiées pour l'ensemble du siècle), son attente d'une irruption de « modernité » dans la prise en charge institutionnelle se heurte à une lecture orientée du XVIII<sup>e</sup> siècle qui est, écrit-elle, le siècle « de la liberté et de l'égalité de tous les hommes » (p. 112). La recherche de Sarah Auspert et de Virginie Neuville sur la « prison et la réforme pénale » contraste avec ce précédent article. Les deux historiennes croisent plusieurs types de réflexions : la description des lieux de détention, les relations sociales qu'entretiennent les prisonniers, les politiques centrales, la vulgarisation des « nouvelles » idées pénales et l'impact qu'auraient pu avoir les modèles de maisons de correction qui voient le jour au XVII<sup>e</sup> siècle à Anvers, Gand ou Bruxelles. Toutefois, sans évacuer les idées qui circulent dans l'Europe des Lumières, les auteures restent ancrées aux réalités institutionnelles et sociales locales. Leur démarche souligne combien l'histoire événementielle permet de saisir les tensions et les contradictions qui travaillent de façon souterraine les institutions et les idées que défendent les élites judiciaires de Namur. En 1753, une affaire de prévarication du geôlier éclate et fait scandale. Ce micro-événement rend possible l'adoption d'une nouvelle réglementation en matière de prison. Rompant avec l'usage de plaquer une sorte d'immanence idéologique rationnelle et universelle qui postule un diffusionnisme réformiste flou et souvent justifié par l'évocation des dates de parution d'ouvrages cultes (Montesquieu, Beccaria, Voltaire, etc.), l'objectif des chercheuses visait à « préciser la chronologie et les caractéristiques de la réforme pénale qui voit le jour » (p. 116). Grâce à leur rigueur, elles démontrent que la politique des réformes des prisons et de la justice à Namur s'inscrit à la fois dans un conservatisme local, tout en envisageant de substituer les peines de prison aux peines afflictives et infamantes. Ainsi considérée, la réforme pénale est débarrassée de l'aura de « modernité » que les précédentes contributions véhiculent peut-être trop facilement. Maxime Tondeur, dans le dernier chapitre du recueil, s'intéresse au projet d'une maison de force à Namur dans les années 1770. L'auteur, qui constate que la question financière fut un élément majeur de l'échec du projet, souligne néanmoins que les réticences des élites provenaient d'un manque « de connaissance et d'assimilation des idées réformatrices » (p. 167). Ainsi, récusant presque sa propre démonstration laquelle mit à jour le coût du projet qui opposa la noblesse, le tiers-état et le clergé, l'auteur clôt sa recherche sur cette interrogation désillusionnée : « Les débats, quoique souvent teintés d'un enthousiasme sincère, montrent bien qu'il devait y avoir un manque de connaissance réel concernant l'intérêt d'un tel établissement et celui des nouveaux principes de la révolution pénale d'une manière générale. (...) Était-il possible, dans ces conditions, de construire un établissement pénitentiaire d'une telle modernité ? » (p. 166-167). En annexe, les plans prospectifs des maisons de force sont très intéressants mais peu exploités. Ils auraient mérité d'être comparés afin de rendre lisible le lien qui aurait pu être fait entre l'agencement spatial et la fonction sociale des peines.

---

## AUTEURS

**FRANÇOISE BRIEGEL**

Maison de l'histoire, Université de Genève